CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

OPINION

DE

CHABAUD (du Gard),

Sur le projet de résolution.

Séance du 19 brumaire an 8.

Représentans du Peuple,

La sagesse et l'énergie du Conseil des Anciens a sauvé, il faut le dire, la République de son anéantissement, le corps social d'une dissolution prochaine et inévitable; mais, si l'immortelle journée du 18 brumaire n'avoit aucun résultat, si, comme celles

qui la précédèrent, elle ne faisoit que déplacer et replacer quelques individus, si elle ne posoit enfin la liberté sur des bases inébranlables en organisant son exercice, cette divinité des ames libérales seroit perdue à jamais pour la France, pour notre patrie, qui retomberoit sous le joug honteux du despotisme sacerdotal et nobiliaire, après avoir momentanément passé sous celui d'une horrible et sanglante démagogie.

La vérité reprend ses droits, l'espérance est dans tous les cœurs; il vous appartient, citoyens représentans, de la réaliser : vous allez être les bienfaiteurs de l'humanité; le monde vous observe, l'histoire et la postérité vous jugeront.

Nul homme de bonne foi ne peut défendre l'intégrité de la constitution de l'an 3, depuis les violations ouvertes et peut-être nécessaires qu'elle a souffertes au 18 fructidor, au 22 floréal et depuis.

L'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété n'existent que pour quelques individus, pour quelques classes de citoyens, au détriment de plusieurs autres. . . . Il est temps qu'un tel ordre de choses cesse, et que la République une et indivisible existe *de fait* pour tous ses membres, comme elle existe *de droit.*

Les moyens d'arriver à ce but si desirable sont tous contenus dans le projet soumis à votre discussion. Pourquoi tous les citoyens français ne peuvent-ils faire entendre leurs voix dans cette enceinte ? Leurs vœux unanimes adopteroient avec transport cette mesure réparatrice des maux passés, et qui ouvre le champ aux espérances les plus libérales. Je vote pour l'adoption du projet.

A SAINT-CLOUD, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
19 Brumaire an 8.